SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

ARRETE 2025/162

DELEGATION DE SIGNATURE

La Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L. 2122-18

ARRETE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de signature d'Officier d'Etat-Civil à madame Sophie MALINGE Conseillère Municipale Déléguée, pour la célébration du mariage de Kévin COQUIN et Audrey BREUIL célébré le 9 août à 15h00.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Nadia Mezrar,

La Maire

VILLE SAINT PIERRE LES ELBEUF (SEINE-MARITIME) n° 23

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le 10 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606409-20250710-2025-162-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025